

Rapport de la commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité sur le postulat de M. Michel Girardet intitulé « Coop Borgeaud : une opportunité à saisir? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité sur le postulat de M. Michel Girardet, composée de :

M. Patrick Wegmann, premier membre et rapporteur
Mme Caroline Félix
Mme Anik Freuler
M. David Mayer
M. Michel Girardet

S'est réunie le 20 septembre en présence de M. Gérald Cretegy, syndic, et de M. Thierry Genoud, municipal. Elle les remercie pour les explications et informations données. La discussion a porté sur les opportunités suivantes:

- ~ Racheter le bâtiment appartenant à la Zurich Assurance
- ~ Créer des occasions d'ouvrir des commerces

La Municipalité avait rencontré les propriétaires pour connaître leur position concernant les locaux vides et savoir si la Municipalité pouvait éventuellement racheter le bâtiment, soit la partie commerciale et le parking. Zurich Assurance entre temps avait effectué une étude de marché qui ne leur semblait pas concluante.

Plusieurs discussions ont suivi avec la commune mais malheureusement aucun résultat n'est sorti de ces discussions.

Pour l'instant, le propriétaire semble se satisfaire des locations générées par les appartements, y compris les places de parking qui vont avec, ainsi que des commerces encore en activité.

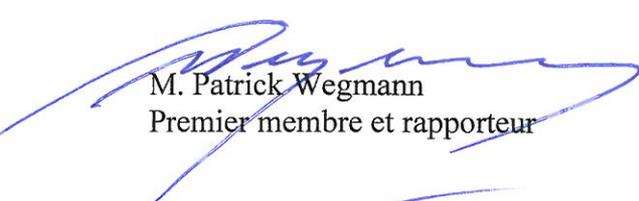
Il en ressort par conséquent que tant que le propriétaire n'envisage pas de développer quoi que ce soit, la commune n'a malheureusement aucune emprise pour modifier la situation actuelle.

La Municipalité reste attentive au développement que le propriétaire apportera à ce bâtiment, notamment en imposant, dans la mesure de ses compétences, des activités pouvant dynamiser non seulement ce bâtiment mais également le secteur du Borgeaud

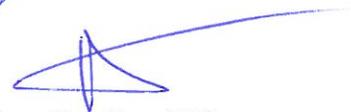
En conclusion, la commission émet les vœux suivants:

1. Que la Municipalité ait à l'esprit l'opportunité d'y installer un ou des services communaux. Ceci aurait le double avantage, à la fois d'amener du monde dans le bâtiment et d'autre part de donner plus de place au personnel communal souvent à l'étroit dans les locaux actuels, ceci en attendant la réalisation d'un nouveau bâtiment dont on se rappelle que la construction a été reportée à une date indéterminée.
2. Que le Conseil soit informé de la situation, tout particulièrement lorsque sera soumis le futur préavis relatif au réaménagement du Vieux-Bourg.

A l'unanimité, la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver la réponse de la Municipalité à ce postulat. M. Michel Girardet.



M. Patrick Wegmann
Premier membre et rapporteur



Mme Caroline Félix



M. David Mayer



M. Michel Girardet



Mme Anik Freuler

Gland le 03 octobre 2016